SIA Vaud

Construire dans les règles de l'art

Vous souhaitez entreprendre un projet de construction? Visualisez le processus étape par étape avec la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA)!

Un projet de construction en tête? Qu'il s'agisse de construire sa maison, de rénover son bien ou d'effectuer des travaux d'envergure, l'acte de bâtir est complexe lorsque l'on ne s'y connaît pas. Et si l'on ne s'entoure pas de personnes compétentes, les mauvaises surprises sont vites arrivées. Grâce à la SIA Vaud (Société suisse des ingénieurs et des architectes, section vaudoise), l'association professionnelle de référence des spécialistes de la construction, découvrez de façon simple les étapes d'un projet de construction. Dans cette démarche, les professionnels de la SIA sont vos partenaires de confiance qui vous garantissent un résultat de qualité en toute transparence et dans les règles de l'art.

CÉCILE AMOOS
SIA VAUD

PHASE 1
Définition des objectifs

Un projet de construction démarre par la rencontre entre le client et un architecte SIA. Lors de cette première phase, tous deux échangent pour que l'architecte puisse comprendre les rêves et besoins du client et lui présenter les possibilités en fonction du budget et du terrain. La question des délais est également abordée.

PHASE 2

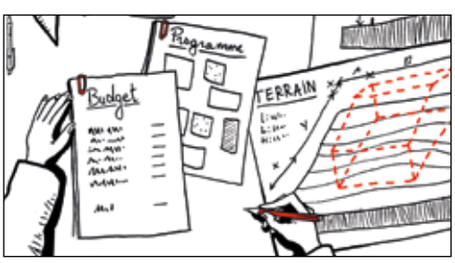

Etudes préliminaires

La seconde phase permet à l'architecte de mener des études préliminaires et de faisabilité. A ce stade, il peut déjà établir un cahier des charges sommaire ainsi qu'une première estimation des coûts.

PHASE 3
Avant-projet

C'est ensuite lors de la phase d'avant-projet que l'architecte va proposer au client un concept architectural et identifier les mandataires ingénieurs nécessaires à l'élaboration du projet.

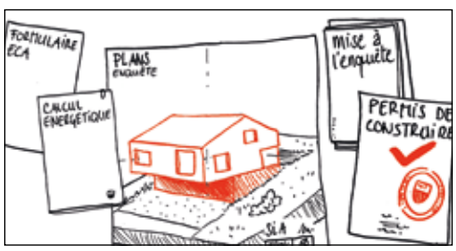

Il est également essentiel de préparer un dossier d'enquête, car de nombreuses démarches sont nécessaires auprès des autorités pour obtenir toutes les autorisations requises, telles qu'un permis de construire.
A la fin de cette étape, un devis plus précis et un planning général peuvent être établis.

PHASE 4
Appel d'offres

Pour les différentes spécialités requises (bois, fenêtres, maçonneries, génie civil), l'architecte demande des offres à des entreprises, analyse les offres reçues et adjuge les travaux à l'offre la plus adaptée pour chaque spécialité. Des contrats sont ensuite passés avec chaque entreprise.

PHASE 5
Chantier

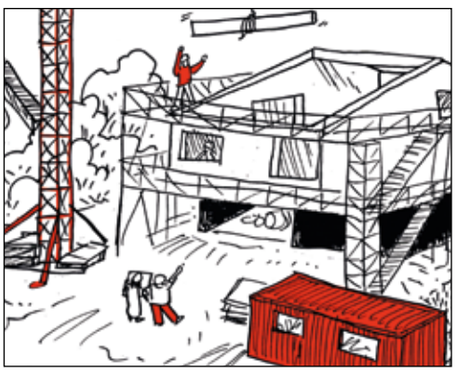

Durant la phase du chantier, l'architecte s'occupe des plans d'exécution et du planning du chantier. C'est lui ou elle qui dirige les travaux, coordonne les mandataires, entreprises et fournisseurs et s'assure que l'exécution est conforme au plan.
Lorsque les travaux sont terminés, les clefs sont remises au client. C'est ce qu'on appelle la réception des travaux, qui marque le début de la période de garantie et qui est aussi l'occasion de faire les dernières vérifications avec les mandataires.

Retrouvez ces étapes en vidéo avec le clip animé réalisé par la SIA Vaud